



CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE BOURG-SAINT-MAURICE (73)

Dans le cadre de sa politique volontariste de réduction des consommations énergétiques (programme CAP Energie), la commune de Bourg-Saint-Maurice s'est engagée, suite à un programme d'audits énergétiques, dans la mise en place d'un contrat de performance énergétique (CPE) pour garantir les économies d'énergies générées par les travaux de rénovation de son patrimoine.



CONTEXTE

> Le territoire

Bourg-Saint-Maurice, souvent surnommée "capitale de Haute-Tarentaise" est une ville de 8 000 habitants offrant, hiver comme été, de nombreuses activités sportives et de nature, ainsi que culturelles. Elle accueille la station des Arcs.

> La collectivité et son projet de territoire durable

Le changement climatique, lié aux activités humaines, est en train de bouleverser notre planète en profondeur. Ce phénomène de portée mondiale est aussi visible à l'échelle locale et menace fortement les écosystèmes de montagne. Les stations de sports d'hiver, dont la viabilité économique repose essentiellement sur l'activité ski, sont en première ligne face à des problématiques qui se font de plus en plus pressantes comme la baisse générale de l'enneigement ou encore la fonte accélérée des glaciers. Sur la base de ce constat, la commune de Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs doit à la fois garantir une activité touristique soutenue et préserver l'environnement exceptionnel au sein duquel elle évolue. Les différents acteurs sont conscients des enjeux et savent que le développement du tourisme trouvera très rapidement ses limites s'il ne s'inscrit pas dans une perspective d'offre respectueuse de l'environnement.

Pour ce faire, Bourg-Saint-Maurice s'est lancée, en juillet 2008, dans une démarche volontaire d'adhésion à la charte de développement durable de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) en faveur des stations de montagne. Cette charte vise à intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques locales et à en garantir la mise en œuvre à une échelle communale.

LE PROJET EN BREF

- Objectif de performance énergétique : Diminuer les consommations énergétiques de 36% (et les émissions de gaz à effet de serre de 47%)
- Durée
10 ans
- Investissement
3,3 M € HT
- Type de CPE
Bâti et systèmes
- Titulaire du marché
Chevallier Energie Services
- Bâtiments concernés
18 bâtiments (écoles, bâtiments sportifs, bâtiments administratifs)

> Contexte et objectifs

Le programme Cap Énergie est une opération globale qui vise, pour 2021, à réduire de façon sensible la consommation énergétique de la commune pour le chauffage de son parc immobilier, dont la facture s'élève à près de 700 000 € par an.

Face aux baisses de dotation de l'État et afin de préserver les capacités d'investissement de la commune, le conseil municipal a décidé de s'engager dans cette démarche exemplaire qui répond, par ailleurs, aux enjeux du réchauffement climatique ainsi qu'aux objectifs de la COP21.

D'autres opérations sont menées en parallèle, en particulier la mise en place d'un contrat de performance énergétique sur l'éclairage public.

> L'action menée

Cette opération s'est traduite, en 2016, par la signature entre la commune et Chevalier Énergie Services, filiale d'ENGIE, d'un premier contrat de performance énergétique (CPE) :

Les objectifs sont :

- Diminuer les consommations énergétiques de 36% ;
- Diminuer la production de gaz à effet de serre de 47% ;
- Ramener l'âge moyen des installations de chauffage à moins de 10 ans dans le cadre de la politique globale de remise à niveau du patrimoine communal ;
- Améliorer le confort thermique des bâtiments ;
- Rendre accessibles ces bâtiments aux personnes atteintes de handicap.

Les missions du titulaire sont, sur 18 bâtiments communaux parmi lesquels la mairie, les groupes scolaires, le centre nautique, les gymnases, le centre Bernard Taillefer, le complexe du Chorus :

- La conception et la réalisation de 3,3 M€ HT de travaux d'amélioration de la performance énergétique et de mise en accessibilité au cours des 5 premières années ;
- L'exploitation, l'entretien et la maintenance préventive des installations techniques.

Les engagements du titulaire comprennent :

- La compensation financière totale des coûts engendrés en cas de non atteinte de l'objectif de consommation énergétique (partage des économies au-delà de l'objectif à part égales)
- Le remplacement de tous les organes défectueux pendant la durée du contrat.

Les travaux concernent :

- Le renouvellement d'équipements (chaudières, radiateurs, éclairage, ...)
- Les énergies renouvelables (solaire, thermodynamique, ...)
- l'isolation (ITE, combles, menuiseries...)
- La mise en accessibilité

PRINCIPALES ETAPES

2013 : Audits énergétiques

Septembre 2014 : Mission d'AMO :

- définition de la situation de référence
- pilotage de la procédure de dialogue compétitif (2 tours)
- analyse des offres finales
- mise au point des contrats

Mars 2016 : Signature du contrat

2016-2021 : Réalisation des travaux

> Les résultats

Après 3 ans d'exploitation, et alors que tous les travaux ne sont pas réalisés, l'économie en 2019 a été de 33 % de la consommation totale.

> Les leçons tirées / Les facteurs de répliquabilité

La désignation d'un chargé d'opération unique par la collectivité a permis un suivi des travaux et de l'exploitation efficace et performant.

La mise en place de ce CPE a montré l'importance de :

- Définir une situation de référence objective et fiable ;
- Tenir compte de l'activité actuelle des sites pour le dimensionnement des installations ;
- Choisir les technologies en fonction de l'activité du complexe, du type d'utilisateurs et des installations techniques existantes ;
- Réaliser un suivi mensuel des actions de performance énergétique ;
- Vérifier les rendements et les objectifs par type d'installation

Les acteurs impliqués

Maître d'ouvrage : commune de Bourg-Saint-Maurice

AMO : SF2E/SERMET/ADP

Titulaire du marché : Groupement Chevallier Energie Services/SPIE/Archimad/Alpesfluides

Fiche réalisée par :

Avec le soutien de :

